

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

### Municipal

Date de convocation  
26/09/2024

Date d'affichage  
29/09/2024

### Nombre de conseillers

En exercice : 09  
Présents : 08  
Pouvoir(s) : 01  
Votants : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 Octobre à 19 heures 00, le Conseil légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sans public sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Pierre THOMAS 2<sup>ème</sup> Adjoint, REBEROT Jean 3<sup>ème</sup> adjoint, Hervé ARRIBART, Dominique DERVEAU , , Alexandre LEMAIRE, Alexandra THOMAS

Représentés : Valérie HENOT représentée par DERVEAU Dominique  
Excusée :  
Absent :

- Secrétaire de séance Mr Éric PICORE

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

DELIBERATIONS A PRENDRE : TAXE AMENAGEMENT 2025-2027  
DECISION MODIFICATIVE

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024**

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 09 Avril 2024,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Accepte à l'unanimité ce compte rendu*

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI, 05 JUILLET ET 27 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire du 31 Mai, 05 Juillet et 27 septembre 2024.

### **DELIBERATION 2024-10-01 : ADHESION AU SCADS POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIER D'AUTORISATION ET DE DECLARATION RELATIFS A LA PUBLICITE, AUX ENSEIGNES ET AUX PREENSEIGNES**

M. Le Maire informe que suite à l'approbation du RLPI en Conseil communautaire le 5 juillet 2024, toutes les communes membres de la CCRV sont compétentes en matière de police de la publicité, des enseignes et des préenseignes depuis le 29 septembre 2023.

Cette compétence comprend :

- L'instruction des demandes d'autorisations préalables et la réception des déclarations préalables
- Le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire communal
- La mise en demeure des contrevenants de mettre fin aux infractions et la prononciation des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation

Lors du Conseil communautaire du 6 octobre, la CCRV a décidé par délibération d'étendre les missions du Service Commun d'Application du Droit des Sols (SCADS) à la réception et à l'instruction des dossiers de publicité, enseignes et préenseignes et a également approuvé la convention d'adhésion au SCADS actualisée en conséquence.

L'instruction des dossiers de publicité est donc proposée aux communes à titre gracieux, dans le cadre des missions étendues du SCADS.

---

Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 OCTOBRE 2024

Les communes souhaitant bénéficier de ce service pour l'instruction des dossiers de publicité, enseignes et préenseignes sont invitées à délibérer et signer la nouvelle convention d'adhésion au SCADS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de confier au Service Commun d'Application du Droit des Sols de la CCRV l'instruction des dossiers de déclaration préalable et de demande d'autorisation préalable pour les dispositifs de publicité, enseignes et préenseignes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au SCADS actualisée telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

**CHARGE et DELEGUE** Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

### **DELIBERATION 2024-10-02 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE 2025-2028 AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L' AISNE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L. 812-3 à 5 du Code de la Fonction Publique précisant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

### **DELIBERATION 2024-10-03 : ACTION SOCIALE DES AGENTS :**

Le Maire informe que les communes doivent adhérer à une action sociale pour les agents

L'adhésion à certains organismes est coûteuse pour la commune, le Maire propose de mettre en place une aide sociale sous forme de bons d'achats pour les agents de la commune.

**Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place cette aide sociale.**

**Chaque agent recevra un bon d'achat de 200 €**

### **DELIBERATION 2024-10-04 : TAXE AMENAGEMENT 2025-2027**

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement. Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au

**taux actuel de 3%**

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département après son adoption.

## **DELIBERATION 2024-10-05 DECISION MODIFICATIVE DM 2024-01**

Le Maire demande d'effectuer la décision modificative suivante, afin de pouvoir payer les différentes factures de frais d'étude pour la réhabilitation du logement de l'école

Nous devons effectuer les crédits supplémentaires suivants :

### **DECISION MODIFICATIVE DM N° 2024-01**

	<u>articles</u>	<u>opé</u>	<u>Nature</u>	<u>montant</u>
Investissements dépenses	2031	202204	Frais d'études	+ 700.00 €
Investissements dépenses	21318	202204	Autres bâtiments publics	- 700.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
accepte à l'unanimité la décision modificative n° 2024-01 du budget commune**

### **TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA QUERPEINE**

Le Maire informe que vu les problèmes d'eau sur la route Rue de la Querpeine, du à une source, il faut envisager des travaux afin de canaliser cette eau.

Devis drainage de la source 8 470.00 € HT 9 317.00 € TTC

### **APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

**De faire ses travaux et autorise Mr Le Maire à signer le devis de HOME JARDIN de 9 317.00 € TTC**

### **AISNE APPLICATION MARQUAGE AU SOL**

Le Maire informe qu'il a fait refaire les marquages au sol de la place pour les personnes handicapées, les bandes de parking, les passages piétons, les lignes stop et cédez-le-passage.

Coût de la prestation 1 369.10 € HT 1 642.92 € TTC

### **ACHAT CHAISES POUR LE FOYER RURAL**

Monsieur Le Maire informe qu'il a constaté que les chaises du Foyer Rural étaient sales et qu'il y en avait des abimées et cassées. Il a donc décidé d'en acheter des nouvelles.

Coût 120 chaises 3 735.60 € HT 4 482.72 € TTC

### **ELAGAGE DANS RETHEUIL ET ENTRETIEN DU CIMETIERE**

Monsieur Le maire indique que depuis l'arrêt maladie d'un de nos agents d'entretien et la météo de cette année, le cimetière n'a pas été entretenu comme les autres années.

Il a donc fait appel à la société B.J PAYSAGE qui a remis en état le cimetière : tonte, taille des massifs, débroussaillage des talus et désherbage sélectif

Coût de la prestation 2 750.00 € HT 3 300.00 € TTC

Elagage dans Retheuil 1 600.00 €

### **CONTRAT ENTRETIEN DU CIMETIERE ET LE PARVIS DE L'EGLISE A L'ANNEE**

Monsieur le Maire a demandé à la Société B.J PAYSAGE un devis pour un contrat à l'année pour l'entretien du cimetière de Mars à Novembre

Taille des massifs : juin et octobre

Tonte avec ramassage d'avril à octobre tous les 15 jours

Débroussaillage des talus devant 1 fois par mois

Désherbage sélectif

Coût de la prestation 6 390.00 € HT 7 668.00 € TTC

A voir également pour le parvis de l'église

**APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

**Accepte et autorise Le Maire à signer le devis de B.J PAYSAGE pour un montant de 7 668.00 € TTC**

**CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'AIRE DE JEUX**

Monsieur Le Maire informe que l'aire de jeux doit être entretenu et contrôlé régulièrement, La société RECRE ACTION nous a proposé un contrat de maintenance et de contrôle

Coût de la prestation	700.00 € HT	840.00 € TTC
1 Contrôle par an au printemps	558.00 € HT	

**APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

**Accepte et autorise Le Maire à signer le contrat d'entretien et maintenance de l'aire de jeux**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux Rue de Tabary et Rue du Marais, le courant sera coupé afin de faire les derniers branchements. Des groupes électrogènes seront mise en place pour diminuer l'impact sur les foyers
- La CCRV nous a demandé de mettre à disposition le Foyer Rural pour une pièce de théâtre de la Mascara « Quand les mots s'en mêlent » le samedi 30 Novembre 2024.
- Réunion correspondant de la défense le 05 Novembre 2024 à 19h00 grande salle de l'Espace Simone Veil de Soissons
- Réunion et visite de la sucrerie TEREOS le 15 Octobre 2024
- Recensement patrimonial
- Le Maire informe qu'il va falloir mettre un pare-ballon entre le terrain de basket et l'aire de jeux.
- Le Maire demande également de revoir l'organisation de la Place, refaire le terrain de boules et prévoir des aménagements autour (bancs, table de ping-pong etc...)
- Les travaux de défense incendie (borne incendie Rue de la Rouillie et bâche Chemin des Poiriers) vont démarrer fin octobre début novembre
- L'inspectrice Académique est passée faire le point sur les écoles, pour le moment pas de changement, pas de place sur Villers-Cotterêts.  
Elle nous a également félicité pour notre école qu'elle trouve la plus belle de sa circonscription.
- Concernant la borne textile, nous n'avons pas de nouvelle.
- Le magasin Sajou Jouets est fermé depuis le 30/09/2024, nous allons commander les jouets chez Leclerc.
- Il est demandé de changer les porte-manteaux dans la salle des fêtes.
- Alexandra THOMAS informe que le chemin de la Mamelaine est dégradé, il faudrait voir avec les cultivateurs.
- Problème du parking de la salle des fêtes, il est toujours plein. Il va falloir interdire le stationnement et le réserver les week-ends et les jours d'école.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h30

Le MAIRE  
Vincent SIODMAK

Le SECRETAIRE  
Éric PICORÉ